
Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie



Protection et mise en valeur de ressources fauniques

Problématique et objectifs

Document réalisé par

L'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie

en collaboration avec

Le Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie

Septembre 2000

Cette étude a été réalisée par l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie (AMFE) et par le Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie (SPBE) dans le cadre de l'élaboration du plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie.

Recherche, analyse et rédaction:

Stéphane C. Demers, biologiste, M.Sc., PPMV, AMFE

Sous la supervision de:

Gilbert Boulay, ing.f., Coordonnateur du PPMV, SPBE

Avec la collaboration de:

Patrice Charbonneau, biologiste

Denis Cormier, biologiste, directeur général, Chasse & Nature Estrie

Alain Lussier, biologiste, FAPAQ

Marie-Louise Tardif, ing.f., directrice générale, AMFE

Le comité de suivi du PPMV

Autorisation de reproduction:

La reproduction de ce document, en partie ou en totalité, est autorisée à la condition que la source et les auteurs soient mentionnés de la manière suivante:

Demers, S.C. 2000. Plan de protection et mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie: Protection et mise en valeur des ressources fauniques. Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie et Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie, Sherbrooke, 27 p.

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	III
LISTE DES FIGURES	IV
LISTE DES TABLEAUX	V
1 PROBLEMATIQUE FAUNIQUE REGIONALE	1
1.1 PROBLÉMATIQUE FAUNIQUE CONCERNANT L'AGENCE ET SES PARTENAIRES.....	1
1.1.1 <i>Disponibilité des habitats</i>	1
1.1.2 <i>Disponibilité de l'information relative aux habitats</i>	3
1.1.3 <i>Absence d'information et de mesures incitatives pour les propriétaires concernant l'aménagement faunique</i>	3
1.1.4 <i>Manque d'information et/ou de formation pour les conseillers forestiers concernant l'aménagement faunique</i>	4
1.2 PROBLÉMATIQUE FAUNIQUE CONCERNANT PRINCIPALEMENT LES AUTRES ORGANISMES.....	4
1.2.1 <i>Problématique du cerf de Virginie</i>	4
1.2.2 <i>L'accessibilité à la ressource et sa gestion</i>	10
1.2.3 <i>Disponibilité de l'information relative aux différentes populations animales</i>	12
1.2.4 <i>Disponibilité de l'information relative aux activités liées à l'utilisation de la faune</i>	13
2 PROPOSITIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR LES ATTEINDRE	14
2.1 LES HABITATS FAUNIQUES	14
2.1.1 <i>Les aires de confinement du cerf de Virginie</i>	14
2.1.2 <i>Les béronnières</i>	15
2.1.3 <i>Les aires de concentration d'oiseaux aquatiques et l'habitat du rat musqué</i>	16
2.1.4 <i>L'habitat du poisson</i>	17
2.2 LES ESPÈCES FAUNIQUES.....	18
2.2.1 <i>Le gros gibier</i>	18
2.2.2 <i>Le petit gibier</i>	19
2.2.3 <i>Les animaux à fourrure</i>	21
2.2.4 <i>La biodiversité</i>	21
3 PROBLEMATIQUE DES ESPÈCES DESIGNÉES MENACÉES, VULNERABLES OU SUSCEPTIBLES DE L'ÊTRE	25
3.1 LA DESTRUCTION DES HABITATS.....	25
3.2 MANQUE DE CONNAISSANCE SUR L'HABITAT DES ESPÈCES MENACÉES AINSI QUE SUR LA RÉPARTITION ET L'ÉTAT DES POPULATIONS.....	25
3.3 MANQUE DE CONNAISSANCE SUR LA BIOLOGIE DES ESPÈCES MENACÉES	25
4 PROPOSITIONS D'OBJECTIFS CONCERNANT LA PROTECTION DES ESPÈCES MENACÉES, VULNERABLES OU SUSCEPTIBLES DE L'ÊTRE ET DE MOYENS POUR LES ATTEINDRE	26
REFERENCES CITEES	27

LISTE DES FIGURES

Figure 1.1	Exemple théorique de l'évolution d'une population de cerfs en Estrie en fonction des divers facteurs de mortalité.	6
Figure 1.2	Nombre total de cerfs récoltés par la chasse dans les zones 4 et 6 de 1955 à 1999.	7

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1	Pourcentage de la superficie forestière privée représentée par les principaux types de couvert et stades de développement en Estrie.	2
Tableau 1.2	Répartition des accidents routiers et des collisions avec le cerf de Virginie pour l'Estrie de 1990 à 1998.	9

1 PROBLÉMATIQUE FAUNIQUE RÉGIONALE

La problématique faunique en Estrie se développe autour de quatre grands thèmes: la demande faunique, les espèces, les habitats ainsi que l'accessibilité à la ressource et sa gestion. La demande faunique englobe la demande dite "consommatrice" qui correspond aux activités de chasse, de pêche et de piégeage impliquant un prélèvement de la faune ainsi que la demande "non-consommatrice", constituée d'activités sans prélèvement comme l'observation d'oiseaux, la photographie et l'étude des animaux. Les espèces, les habitats et l'accessibilité à la ressource composent l'offre faunique.

La problématique faunique en Estrie touche plusieurs aspects de la demande, de l'offre et des liens existant entre leurs composantes respectives. Puisque l'Agence n'a pas le mandat de gérer la faune, les différents points de la problématique sont présentés en deux groupes selon l'implication que devrait avoir l'Agence. Le premier groupe fait référence aux aspects de la problématique concernant l'Agence et ses partenaires tandis que ceux du second relèvent principalement de d'autres organismes comme la FAPAQ mais où la collaboration de l'Agence et ses partenaires peut être nécessaire à la mise en place de solutions.

1.1 PROBLÉMATIQUE FAUNIQUE CONCERNANT L'AGENCE ET SES PARTENAIRES

1.1.1 Disponibilité des habitats

- Faible représentativité de certains types de peuplements ou de stades de développement

En Estrie, les résineux ne représentent que 19% de la superficie forestière (Tableau 1.1). Ainsi, les espèces associées strictement à ce type de peuplement sont plus rares de même que celles associées aux vieilles forêts. Les forêts mûres et surannées représentent 21,6% de la superficie forestière et sont composées à 70,2% par des peuplements feuillus, à 23,4% par des peuplements mélangés et 6,4% par des peuplements résineux. La faible représentativité des vieilles forêts mélangées ou résineuses explique le potentiel restreint d'habitat de qualité élevée pour la martre d'Amérique et les espèces qui ont des besoins semblables en terme d'habitat. Même si les vieilles forêts feuillues sont plus représentées, elles ne composent que 15,2% de la superficie forestière et offrent aux espèces associées à ce type de forêt, comme le Grand pic et la paruline azurée, un faible potentiel d'habitat de qualité élevée.

Tableau 1.1

Pourcentage de la superficie forestière privée représentée par les principaux types de couvert et stades de développement en Estrie.

		Non-régénéré	En régénération (10 ans)	Jeune (30-50 ans, JIN)	Mûr (70 ans et +, VIN)	Total
Non-régénéré	Superficie	---	---	---	---	44 847
	% de la superficie forestière	---	---	---	---	6,9%
Feuille	Superficie	---	28 366	122 879	99 094	250 339
	% de la superficie forestière	---	4,4%	18,8%	15,2%	38,4%
mélangé	Superficie	---	33 616	166 279	33 011	232 906
	% de la superficie forestière	---	5,2%	25,5%	5,1%	35,7%
résineux	Superficie	---	31 055	84 307	9 035	124 397
	% de la superficie forestière	---	4,8%	12,9%	1,4%	19,1%
Total	Superficie	44 847	93 037	373 465	141 140	652 489
	% de la superficie forestière	6,9%	14,3%	57,2%	21,6%	100%

- Perturbation des cours d'eau, des milieux humides et des aulnaies.

Au cours des dernières années, les cours d'eau, les milieux humides et les aulnaies ont subi des perturbations majeures causées principalement par l'exploitation agricole et forestière. Le débusquage dans les cours d'eau, le déboisement en bordure des cours d'eau ou des lacs, la coupe de conversion dans les aulnaies, le drainage et le remblayage des milieux humides sont les principales perturbations observées dans ces milieux.

Le passage à gué, le déversement de débris dans un cours d'eau ou un déboisement en bordure d'un cours d'eau peuvent avoir des conséquences néfastes directes sur la stabilité des berges, les caractéristiques de l'eau (température et turbidité), la quantité de nourriture disponible et la présence d'abris pour la faune aquatique, qui vont se répercuter entre autres sur les populations de poissons. Les milieux humides sont des milieux ayant une grande diversité biologique et certaines espèces se retrouvent uniquement dans ces milieux. La destruction des milieux humides est la principale raison de la précarité des populations de plusieurs espèces dont la tortue ponctuée, le petit bonglios, le râle jaune et le troglodyte à bec court. Finalement, les aulnaies sont les milieux de prédilection pour certaines espèces fauniques, notamment la bécasse d'Amérique.

- Destruction des héronnières

La coupe forestière est la principale cause de la disparition de certaines héronnières en Estrie. Le héron est une espèce particulièrement sensible aux dérangements lors de la nidification. Des interventions forestières dans un peuplement situé près d'une héronnière pendant la période estivale (1^{er} avril au 31 juillet) peut amener à l'abandon du site de reproduction.

- Coupe de conversion suivi de plantation de résineux

Depuis quelques années, on remarque plusieurs coupes de conversion qui sont suivies par une plantation de résineux. La plantation de résineux entraîne à long terme une perte de nourriture et de biodiversité tandis que la coupe de conversion systématique des friches et des "milieux forestiers improductifs" comme les aulnaies, les zones dénudées et semi-dénudées humides ou sèches ainsi que les zones broussailleuses amène une perte d'habitat pour certaines espèces animales comme la bécasse d'Amérique et le Tohi à flancs roux.

1.1.2 Disponibilité de l'information relative aux habitats

- Peu d'information concernant la régénération naturelle et la composition de la strate arbustive en fonction des différents types de couvert forestier.

Il y a très peu de données récentes sur l'état de la régénération naturelle ou sur la composition de la strate arbustive. Ces données permettent d'évaluer globalement la qualité des habitats à l'échelle régionale. La présence d'une régénération naturelle dans un peuplement est une source de nourriture potentielle pour plusieurs espèces dont le cerf de Virginie et le lièvre. De plus, la strate arbustive est essentielle pour certaines espèces, elle sert de couvert de fuite ou de protection.

1.1.3 Absence d'information et de mesures incitatives pour les propriétaires concernant l'aménagement faunique

Les propriétaires sont intéressés à mieux connaître les habitats fauniques qu'ils ont sur leur terrain et à les mettre en valeur. En effet, d'après un sondage effectué par le groupement forestier coopératif Saint-François, respectivement 81% et 75% des personnes ont signalé leur intérêt à acquérir des connaissances sur les habitats fauniques et à les mettre en valeur. Cependant, le manque d'information et de ressources techniques ou financières restreint l'implication des propriétaires dans l'aménagement faunique. En particulier, il y a :

- Un manque de connaissance sur les besoins en habitat des espèces fauniques.
- Un manque de connaissance sur les habitats et sur ce qu'il faut faire pour les préserver.
- Un manque d'information sur les techniques d'aménagement faunique.

- Un manque d'information sur les travaux sylvicoles qu'il est possible de réaliser sans nuire à l'habitat et/ou sur les mesures d'atténuation permettant d'amoindrir l'impact des travaux sylvicoles sur l'habitat.
- Un manque de support technique ou professionnel pour aider les propriétaires à réaliser des travaux de type forêt-faune.
- Un manque de mesures incitatives pour réaliser des aménagements fauniques.
- Un manque d'intérêt de la part des propriétaires à ouvrir leur propriété à des chasseurs ou à des villégiateurs: problème d'accessibilité, d'intrusion et de responsabilité civile.

1.1.4 Manque d'information et/ou de formation pour les conseillers forestiers concernant l'aménagement faunique

Les techniciens et les ingénieurs forestiers sont généralement intéressés à l'aménagement faunique et forestier. Cependant, ils manquent de formation sur les besoins en habitat des différentes espèces et sur l'aménagement faunique comme, par exemple, les mesures pouvant être prises pour diminuer l'impact des traitements sylvicoles sur la faune.

1.2 PROBLÉMATIQUE FAUNIQUE CONCERNANT PRINCIPALEMENT LES AUTRES ORGANISMES

1.2.1 Problématique du cerf de Virginie

Le cerf de Virginie était présent au Québec avant l'arrivée des premiers colons. Cependant, au début de la colonie, on le retrouvait uniquement dans la région montréalaise. Puis il y a eu une expansion de son aire de distribution à la suite de la colonisation, du défrichement, de l'exploitation forestière et de l'élimination du loup. Il a été grandement favorisé par les coupes forestières de faible dimension, les coupes d'écrémage et les travaux d'hiver de l'époque. Entre les années 1962 et 1974, la population de cerfs a subi une baisse importante. Cette baisse est principalement due à une chasse dans les ravages, à des hivers rigoureux, à un nombre accru de chasseurs, à la durée des saisons de chasse (44 à 52 jours), à la chasse des biches et des faons ainsi qu'à la présence de prédateurs. La loi du mâle en 1974, la réduction de la durée de la chasse, la protection des aires de confinement et des hivers un peu plus cléments ont favorisé la remontée de la population. L'explosion de la population dans les années 1990 est due à une succession d'hivers cléments, un apport alimentaire provenant des champs agricoles même en hiver ainsi que par une pression de chasse trop faible causée principalement par l'accès limité aux terres privées. La forte densité du cerf de Virginie que l'Estrie connaît présentement crée une problématique importante qui se définit à trois niveaux: soit au niveau de l'exploitation de la ressource, de la production agricole et forestière ainsi qu'à celui de la sécurité publique.

- **Exploitation de la ressource**

Au Québec, le cerf de Virginie est à la limite nord de son aire de répartition. Même s'il est bien implanté dans notre région, il ne faut pas considérer son abondance comme acquise. Un des facteurs déterminant l'état de la population est la rigueur de l'hiver avec ses basses températures, la profondeur de la neige, la persistance de la couche de neige et la faible capacité portante de cette couche. Les autres facteurs sont la détérioration de son habitat d'hiver, la chasse, la prédation et le braconnage. La figure 1.1 donne un exemple de la dynamique d'une population de cerfs en Estrie. On remarque qu'avec un prélèvement constant par la chasse, les populations vont fluctuer selon la rigueur de l'hiver. Avec quelques hivers doux ou très doux consécutifs, la population peut augmenter rapidement. Dans ces conditions, la chasse devient un outil de gestion important qui permet de contrôler la population de cerfs.

La récolte de cerfs en Estrie a beaucoup fluctué depuis 1955 (figure 1.2). La récolte de mâles avec bois et la récolte à l'arc sont des indicateurs de la population. En effet, une relation positive peut être observée entre le nombre de cerfs dans la population et le nombre de bêtes récoltés lorsque différents facteurs, comme l'effort de chasse ou le nombre de chasseurs, sont considérés.

L'exploitation du cerf de Virginie amène d'importantes retombées économiques pour la région. L'aménagement des forêts devrait être une solution simple et efficace pour favoriser les populations de cerfs et leur exploitation. L'aménagement de l'habitat est non seulement profitable à la survie de l'espèce et au maintien des populations mais est essentiel lorsque les populations atteignent une densité très élevée comme celle que connaît présentement l'Estrie. Occupant la limite nord de son aire de distribution, le cerf de Virginie affronte des conditions hivernales parfois rigoureuses, qui peuvent entraîner des pertes élevées au sein de la population. Une forte densité de cerfs dans les ravages, combinée à un hiver rigoureux, pourrait amener une destruction de la strate arbustive et de la régénération forestière tout en entraînant un taux de mortalité élevé par inanition chez les cerfs. Un aménagement qui fournit la nourriture et l'abri nécessaire aux cerfs combiné à un contrôle adéquat de la population par la chasse pour garder une densité optimale se traduirait par une utilisation maximale de la ressource et entraînerait des retombées économiques importantes. Dans ces conditions, l'accessibilité aux terrains privés pourrait être le facteur limitant l'exploitation optimale de la ressource.

Figure 1.1

Exemple théorique de l'évolution d'une population de cerfs en Estrie en fonction des divers facteurs de mortalité (Paulette *et al.*, 1999).

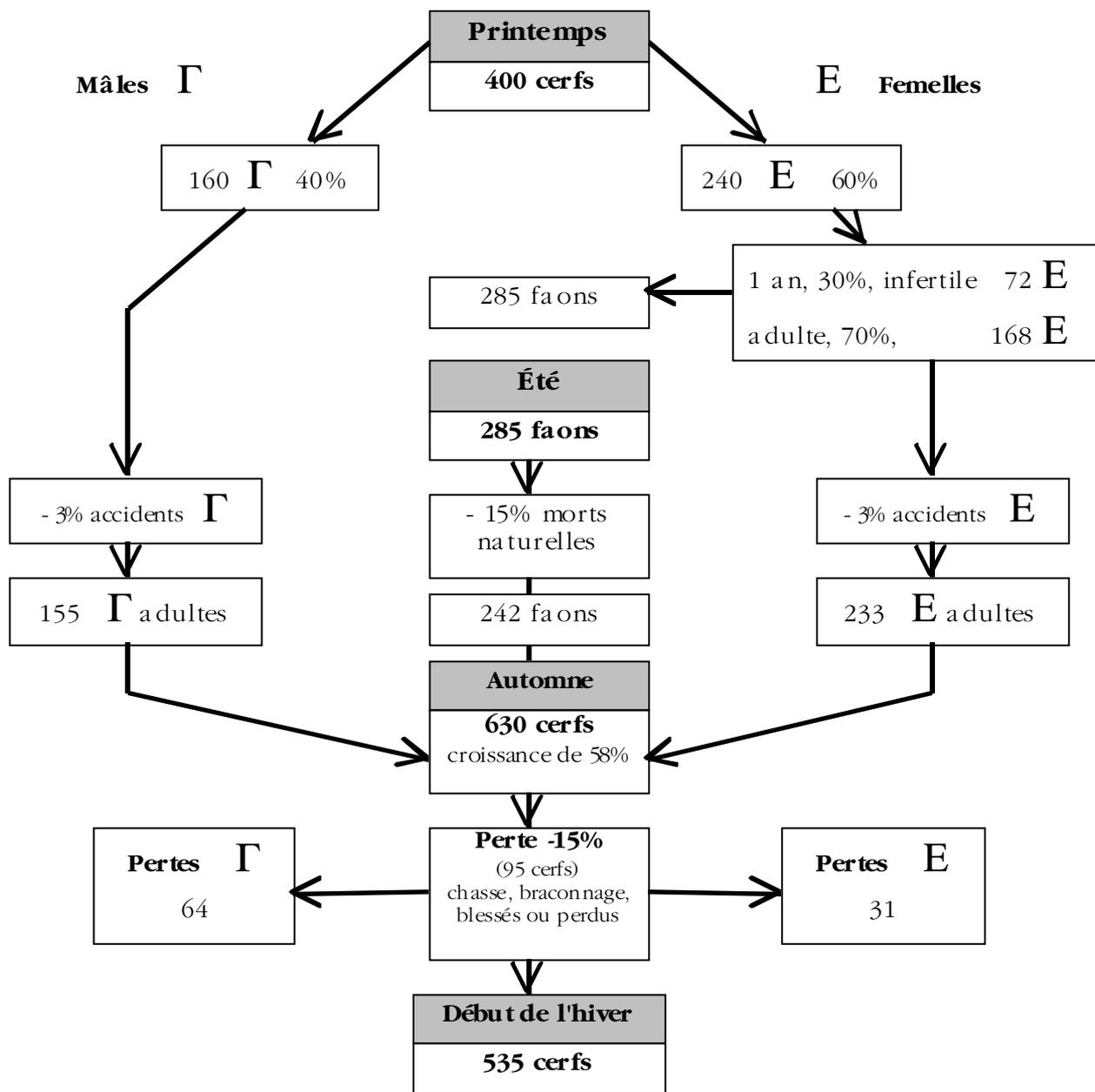
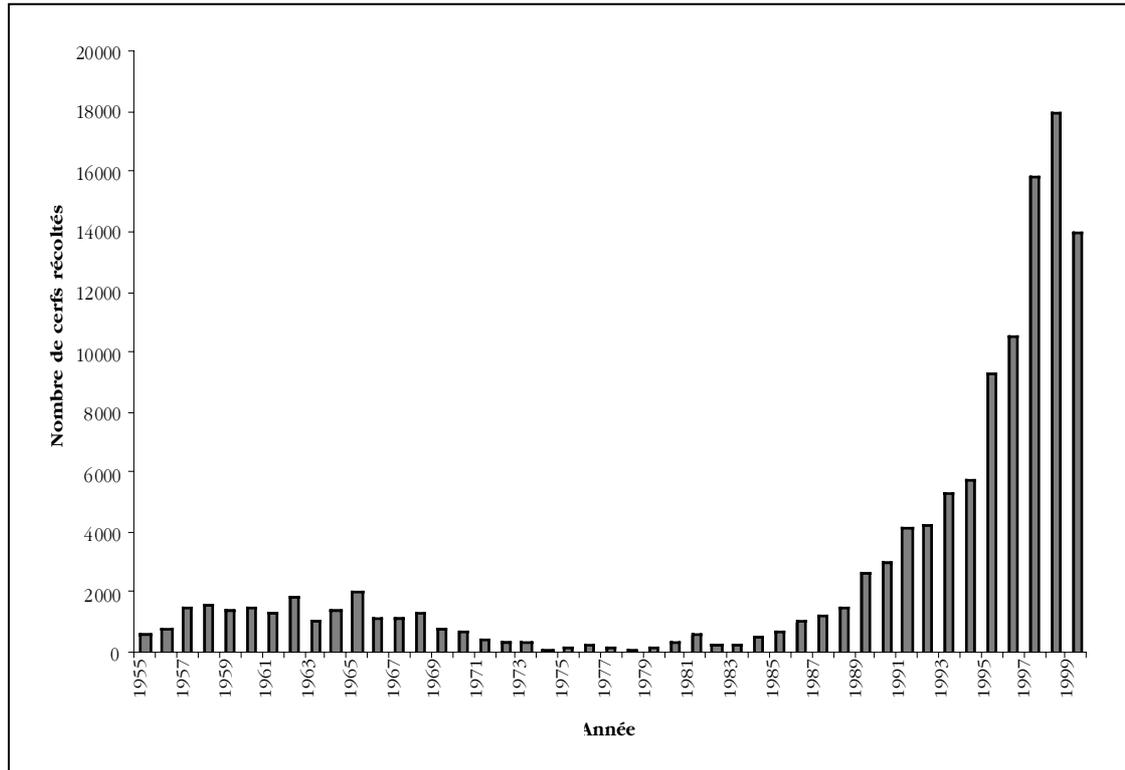


Figure 1.2

Hiver très doux	Pertes de 10%	Reste 481 cerfs au printemps
Hiver doux	Pertes de 15%	Reste 455 cerfs au printemps
Hiver moyen	Pertes de 20%	Reste 428 cerfs au printemps
Hiver dur	Pertes de 30%	Reste 374 cerfs au printemps
Hiver très dur	Pertes de 40%	Reste 321 cerfs au printemps



La déprédation par le cerf est un phénomène relativement récent en Estrie. Les types de déprédation sont variés, de même que les pertes économiques engendrées. Les dommages les plus fréquents en pommiculture seraient le broutage des jeunes pousses et des feuilles qui entraînerait un retard de croissance donc une perte de rendement et des dommages à l'écorce qui feraient mourir l'arbre. Les producteurs agricoles qui font des cultures commerciales subiraient une perte de rendement suite au broutage intensif des fleurs et des jeunes feuilles de soya et au piétinement de leurs cultures de maïs et de soya. Les producteurs qui ont des prairies de trèfles et de luzernes auraient une perte de la qualité de leur fourrage qui serait causée par le broutage des repousses de trèfle et de luzerne ce qui impliquerait la nécessité de supplémenter leur fourrage. En horticulture ornementale, le broutage des jeunes pousses des arbres et arbustes ornementaux amènerait des difformités et des maladies qui occasionnent une perte de la valeur marchande des plants. Les plantations de sapins de Noël dont les nouvelles pousses sont broutées par le cerf pourraient connaître un délai de 2 ans avant la mise en marché, les plants broutés ayant probablement une perte de croissance donc un retard dans l'atteinte de dimensions commerciales optimales. Dans les forêts et les plantations, la régénération forestière et la composition végétale pourraient être compromises par une forte densité de cerfs.

Il semble donc que les cerfs causent des dommages mais aucune étude n'a encore démontré l'impact réel de la déprédation. Même s'il est possible de calculer des écarts et des baisses de rendements, quelle est la part réelle attribuable au cerf de Virginie? Jusqu'à maintenant, aucune étude n'a évalué les pertes des producteurs agricoles et forestiers. Cependant, une étude scientifique en milieu forestier a débuté en 1998 dans les régions de l'Estrie et

de la Montérégie. Son but est de vérifier si le cerf de Virginie a modifié substantiellement la composition végétale des forêts du sud du Québec et si la juxtaposition de terres en culture aux forêts aggrave l'impact négatif du cerf sur les plantes forestières. Une autre étude visant l'évaluation des dommages causés par le cerf en milieu agricole devrait débuter à l'automne 2000.

- **Sécurité publique¹**

La sécurité publique fait référence aux accidents routiers avec la grande faune où, dans environ 95% des cas d'accidents, l'espèce en cause est le cerf de Virginie. En Estrie, les collisions avec la grande faune, sur le réseau routier géré par le ministère des Transports (MTQ) qui comprend les autoroutes, les routes nationales, les routes régionales et les routes collectrices, ont connu une augmentation de 239% pour la période entre 1990 et 1997 (Tableau 1.2). En 1997, 14,4% de l'ensemble des accidents survenus sur le réseau routier de la région impliquait la grande faune. Par contre, sur le réseau du MTQ, ce bilan s'élevait à 26% de tous les accidents (1019 accidents sur 3923). Si l'on exclut le territoire relativement urbanisé de la MRC de Sherbrooke, la part relative des collisions avec la grande faune augmente à 30% sur le réseau du MTQ pour l'ensemble des six autres MRC de l'Estrie. Une baisse du nombre d'accidents avec la grande faune a été observée en 1998, celui-ci passant de 1019 en 1997 à 874 en 1998. Par contre, la part relative des collisions avec la grande faune a augmenté encore légèrement, passant de 25,98% en 1997 à 26,27% en 1998.

Un facteur de risque plus élevé sur le réseau du MTQ que sur le réseau local causé par un débit de véhicules et une vitesse généralement supérieurs expliquerait en grande partie que les trois quarts des collisions avec le cerf se produisent sur le réseau du MTQ même s'il ne représente que le tiers du réseau routier estrien. Malgré tout, ces chiffres demeurent en deçà de la réalité puisqu'ils ne tiennent compte que des cas répertoriés, c'est-à-dire ayant fait l'objet d'un rapport d'accident par un corps policier.

La répartition annuelle de ces collisions affiche un point maximum en juin associé à l'arrivée des moustiques et à la pousse d'herbes fraîches et un autre maximum plus important en octobre-novembre en raison de la pression exercée par la chasse et la période du rut. La répartition horaire révèle deux moments critiques dans la journée: l'aube, moment où le cerf regagne les aires de repos en forêt, et le crépuscule lorsqu'il se dirige vers les aires d'alimentation. La localisation des aires de confinement du cerf influe sur la répartition géographique annuelle des collisions, mais a peu de répercussions sur leur fréquence. Le phénomène des collisions avec le cerf constitue une problématique propre à l'ensemble du réseau routier, de sorte qu'il s'avère difficile d'identifier des points névralgiques où il serait possible d'intervenir en créant des aménagements particuliers (clôtures, traverses, etc.).

Heureusement, les collisions impliquant le cerf de Virginie présentent généralement un faible indice de gravité étant donné la masse relativement faible de l'animal. Dans la majorité des cas, seuls des dommages matériels

¹ Adapté de la fiche de promotion environnementale: Collisions avec la grande faune sur le réseau routier supérieur Région de l'Estrie (05), Les collisions avec la grande faune dans un contexte de sécurité routière et d'impact environnemental (Gagné et Dallaire, 1999).

sont constatés. Pour l'Estrie, les collisions avec le cerf entraînent des coûts importants qui sont estimés à environ neuf millions de dollars annuellement.

Le prélèvement routier ne constitue pas une menace pour la survie du cheptel estrien, les animaux tués sur la route représentent néanmoins une pure perte car ils ne sont pas récupérés pour la consommation humaine.

Tableau 1.2

Répartition des accidents routiers et des collisions avec le cerf de Virginie pour l'Estrie de 1990 à 1998.

Année	Réseau routier du MTQ			Réseau routier local		
	Accidents (toutes catégories)	Collisions avec le cerf	Pourcentage (%)	Accidents (toutes catégories)	Collisions avec le cerf	Pourcentage (%)
1990	2922	301	10,30	6037	136	2,25
1991	3154	369	11,70	5803	174	3,00
1992	3237	434	13,41	5438	170	3,13
1993	3470	541	15,59	5404	182	3,37
1994	3499	594	16,98	5250	192	3,66
1995	3645	786	21,56	5342	232	4,34
1996	3748	889	23,72	5374	317	5,90
1997	3923	1019	25,98	5658	357	6,31
1998	3300	874	26,48	4853	266	5,48
Total	30 898	5807	18,79	49 159	2026	4,12

1.2.2 L'accessibilité à la ressource et sa gestion

La gestion de la faune et de son accessibilité pose certaines difficultés en Estrie vu l'aspect majoritairement privé de la région (plus de 90% du territoire). Le propriétaire foncier, l'utilisateur de la faune et l'État vivent régulièrement des problèmes associés à la gestion de la ressource et à la pratique de la chasse, de la pêche et du piégeage. Le propriétaire subit parfois des dommages à sa production agricole ou forestière (déprédation) causés par la surabondance d'une espèce animale. Aussi, le vandalisme dont le propriétaire est parfois victime résulte souvent de la difficulté à contrôler l'accès à ses terres. D'un autre côté, l'utilisateur de la faune peut avoir de la difficulté à trouver un répondant pour obtenir l'autorisation d'accéder au terrain privé. Ainsi, par l'exercice de leur droit de propriété, les propriétaires ont une influence sur la pratique des activités de chasse, de pêche et de piégeage et conséquemment sur la récolte faunique.

La loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune comporte certains dispositifs permettant d'améliorer la gestion de la faune et favoriser l'accessibilité au territoire privé. En vertu des articles 36 et 37 de cette loi, le ministre peut signer un protocole d'entente avec un propriétaire foncier ou son représentant à des fins de gestion de la faune et de son accessibilité sur les terres privées (MEF, 1997). L'objectif de ces protocoles est d'assurer une accessibilité mieux structurée et un meilleur contrôle des activités de chasse, de pêche et de piégeage qui s'effectuent sur le territoire sous entente. Seules les personnes autorisées peuvent y pratiquer ces activités. Les membres effectuent la surveillance du territoire et observent un certain nombre de règles. À défaut de se conformer à cette réglementation, le contrevenant est passible d'une amende.

Article 36: "Nul ne peut chasser, piéger ou pêcher sur un terrain privé ou pêcher à partir d'un terrain privé dont le propriétaire est membre d'un organisme agréé par le ministre ou est partie à un protocole d'entente convenu avec ce dernier aux fins de la gestion de la faune et de son accessibilité, s'il n'a obtenu au préalable l'autorisation du propriétaire ou de son représentant. Le document attestant l'agrément par le ministre ou le protocole d'entente décrit les terrains sujets à l'application du premier alinéa."

Article 37: "Le ministre peut, aux fins de la gestion de la faune et de son accessibilité, signer un protocole d'entente avec un propriétaire foncier, un groupement de propriétaires fonciers ou leurs représentants ou avec un organisme mandaté à cette fin par des propriétaires fonciers."

Pour conclure un protocole d'entente aux fins de la gestion de la faune et de son accessibilité, il faut que le projet soumis par le propriétaire foncier réponde à certains critères d'admissibilité qui sont: un potentiel faunique intéressant, un territoire facile d'accès et des modalités d'accès qui s'appliquent à l'ensemble de la population. De plus, le propriétaire foncier doit consentir à atteindre les objectifs de gestion de la faune et de son accessibilité qui seront déterminés pour le territoire. En général, il devra favoriser la réalisation des plans de gestion de la FAPAQ, selon l'espèce et la zone de chasse, de pêche et

de piégeage; assurer le prélèvement optimal de la faune dans un contexte de développement durable; solutionner certains problèmes de déprédation; augmenter ou maintenir la fréquentation globale du territoire; et accroître l'ouverture du territoire au public pour la pratique de la chasse, de la pêche et du piégeage (MEF 1997).

L'application des articles 36 et 37 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune constitue une avenue intéressante pour gérer la faune et son accessibilité sur le domaine privé. Pour le propriétaire foncier, elle permet de solutionner certains problèmes de déprédation par une meilleure répartition des chasseurs. Elle diminue également le risque de vandalisme par un contrôle de l'accès pour les activités de prélèvement. Elle répond aux attentes des chasseurs, pêcheurs et piégeurs par un accroissement de l'accessibilité des terres privées. Pour l'État, elle assure un prélèvement optimal de la ressource faunique dans une perspective de développement durable.

Une autre avenue intéressante pour faciliter l'accessibilité aux ressources est le concept de la forêt habitée. La forêt habitée se définit comme étant la mise en valeur du potentiel de l'ensemble des ressources d'un territoire par le milieu pour assurer, de façon durable, son développement économique et social. Le concept de forêt habitée présente une structure permettant la gestion « collective » par les privés de toutes les ressources, dont la faune, un peu comme les ZEC et les pourvoiries. Il s'agit d'un système hybride dans lequel les propriétaires définissent des aires fauniques communautaires terrestres de la même façon que les riverains s'entendent pour identifier et délimiter des aires aquatiques communautaires. Tout projet de Forêt habitée doit se développer sur une base de concertation entre tous les acteurs touchés par le territoire visé (utilisateurs, autorités municipales, communautés autochtones, propriétaires privés, population). Cette préoccupation doit se traduire par une planification des activités de mise en valeur intégrée des potentiels du territoire qui puisse satisfaire l'ensemble des objectifs des promoteurs, des utilisateurs et de la population. Ainsi, des individus obtiennent un mandat de gestion intégrée sur une partie définie du territoire pour produire et mettre en marché différentes ressources comme le bois, des activités de chasse et pêche, des activités récréo-touristiques, de l'hébergement et de la restauration ainsi que des produits agricoles.

En Estrie, on retrouve aussi des clubs avec territoires. Ces clubs sont propriétaires ou locataires de terrains et en contrôlent l'accès pour l'usage exclusif de leurs membres. Le nombre de membres est limité, ce qui diminue l'accessibilité aux terres mais assure une plus grande quiétude et un sentiment de sécurité pour les chasseurs. Certains sont liés par un protocole d'entente avec le gouvernement.

Il y a aussi les guides et les pourvoiries de chasse, qui accueillent des chasseurs sur des terrains qu'ils louent ou dont ils sont propriétaires. Les terrains peuvent être aménagés ou non. Les séjours de chasse sont habituellement courts. En particulier, Chasse et Nature Estrie, société formée par quatre groupements forestiers de la région, offre la possibilité de chasser le cerf de Virginie sur des territoires exclusifs. En effet, Chasse et Nature Estrie offre des forfaits de chasse sur des terres qui sont la propriété des quatre organismes de gestion en commun (OGC) ou qui sont sous-bail suite à une entente de location pour les fins de la chasse avec plusieurs propriétaires de

terrains. Les terrains sous-bail sont clairement identifiés par des pancartes pour en informer le public et en restreindre l'accès non autorisé. De plus, la surveillance des territoires est assurée par le personnel de Chasse et Nature Estrie pendant la saison de chasse afin que les chasseurs puissent pratiquer leur activité en toute quiétude.

1.2.3 Disponibilité de l'information relative aux différentes populations animales

- Peu d'information sur les principales populations animales présentes sur le territoire.

Il existe très peu d'information sur l'état des populations animales et leur répartition géographique en Estrie. La densité ou le nombre d'individus dans la population n'est généralement pas connu sauf pour l'orignal et le cerf de Virginie pour lesquels des inventaires aériens sont effectués au sept ans. Il est souvent difficile de savoir si les populations sont stables, en augmentation ou en déclin.

- Peu d'information sur les données de récolte des principales espèces convoitées

Il est très difficile d'évaluer la récolte annuelle des espèces exploitées par la chasse, le piégeage ou la pêche. À l'exception du gros gibier et des animaux à fourrure, il n'existe pas d'enregistrement obligatoire ou de moyen pour évaluer la récolte sur les terrains privés.

- Méthode d'inventaire inexistante pour plusieurs espèces fauniques.

Aucune méthode précise, facile d'application à l'échelle régionale et abordable financièrement n'a été mise au point pour inventorier les populations d'ours noir, de lièvre d'Amérique, de gélinotte huppée, de bécasse, d'animaux à fourrure, etc. Il existe cependant des méthodes d'inventaires ponctuelles pour certaines de ces espèces, particulièrement pour le petit gibier. Par ailleurs, des inventaires aériens du territoire estrien, faits au sept ans, dénombrent les populations de cerfs de Virginie et d'originaux.

- Peu ou pas d'information sur la pression et l'effort de chasse concernant le petit gibier.

Il est difficile d'évaluer ces paramètres sans connaître la récolte annuelle et le nombre de jours où les chasseurs ont pratiqué cette activité. Présentement, seul le nombre de permis vendu permet d'avoir une appréciation grossière de la pression de chasse d'année en année.

- Possibilité de sur exploitation ou de sous-exploitation de certaines espèces.

Le manque de connaissance sur l'état des populations animales combiné à la difficulté d'évaluer la récolte annuelle de certaines espèces peut entraîner une mauvaise exploitation de la ressource faunique. De plus, une mauvaise exploitation peut survenir suite à une estimation inexacte de certains paramètres qui servent à déterminer les unités d'habitat disponibles pour chaque espèce. Par exemple, il est possible qu'actuellement le nouveau plan de gestion de l'original (1999-2003) surévalue la superficie d'habitat de l'original dans la zone 6 ce qui amène, par le fait même, une surévaluation du nombre d'originaux disponibles à la chasse et ceci pourrait se traduire par une sur exploitation du cheptel d'originaux (Alain Lussier, communication personnelle).

1.2.4 Disponibilité de l'information relative aux activités liées à l'utilisation de la faune

- Peu ou pas d'information sur le profil des adeptes pratiquant des activités liées à la faune en Estrie.
- Peu ou pas d'information récente concernant le nombre de jours de récréation consacré aux activités de prélèvement (chasse, pêche, piégeage) et aux activités sans prélèvement (observation, photographie, etc.), les habitudes de pratique ainsi que les impacts socio-économiques de ces pratiques pour la région de l'Estrie.

Les informations les plus récentes sur les activités liées à l'utilisation de la faune proviennent de l'enquête sur l'importance de la faune pour les Canadiens, réalisée en 1991 par le ministère de l'Environnement et de la Faune en collaboration avec le Service canadien de la faune d'Environnement Canada ainsi que de l'enquête sur la pêche récréative au Canada en 1995 réalisées conjointement par le secteur Faune et Parcs du gouvernement du Québec et le ministère des Pêches et des Océans du Canada. Ainsi, aucune information récente concernant les retombées économiques des activités liées à la faune spécifiques à la région de l'Estrie n'est disponible.

2 PROPOSITIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR LES ATTEINDRE

L'aménagement durable des forêts consiste à utiliser les différentes ressources des écosystèmes en favorisant la biodiversité et la rentabilité ainsi qu'en développant une stratégie de conservation. Cependant, ce type d'aménagement implique une connaissance des écosystèmes terrestres et aquatiques en plus d'une connaissance de l'ensemble des habitats fauniques. Il implique aussi un lien avec l'ensemble des activités humaines en forêt.

L'aménagement forestier et faunique des forêts privées est non seulement nécessaire mais devrait faire partie intégrante d'une saine pratique forestière. L'exploitation forestière est une activité humaine qui modifie considérablement la structure de la forêt et, par le fait même, elle modifie l'habitat des différentes espèces animales.

2.1 LES HABITATS FAUNIQUES

2.1.1 Les aires de confinement du cerf de Virginie

Les cerfs se regroupent durant l'hiver dans des endroits appelés "aires de confinement". L'instinct des cerfs les ramène année après année au même endroit, même si le milieu est dégradé, d'où l'importance de porter une attention particulière à la qualité de l'habitat si l'on veut maintenir une population de cerfs en santé. Peu importe la dimension de l'aire de confinement, qu'elle soit reconnue ou non par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, il faudrait :

- Favoriser le maintien d'un habitat hivernal de qualité

Pour atteindre cet objectif, il faut maintenir une proportion minimale d'abri de qualité, une nourriture abondante et accessible à proximité de l'abri ainsi que des couloirs de déplacement permettant l'accès aux divers secteurs de l'aire de confinement des cerfs.

Moyens proposés pour atteindre l'objectif :

- Sensibiliser les intervenants aux besoins vitaux des cerfs et à la nécessité de :
 - Éviter de faire des coupes forestières sur de trop grande superficie.
 - Maintenir des bosquets résineux qui serviront d'abri en préservant, par ordre d'importance, les essences suivantes: thuya, pruche, sapin, épinette blanche et pin.
 - Répartir la récolte de matière ligneuse dans le temps et dans l'espace en tenant compte de la bonne répartition de la nourriture et de la dispersion des abris dans le temps.
 - Assurer régulièrement le renouvellement de secteurs d'alimentation dans le temps (idéalement à tous les ans, au maximum tous les 15

ans) par des opérations forestières notamment par des trouées et des coupes par bande.

- Conserver en tout temps des corridors de déplacement, zones boisées de 100m de largeur et plus (minimum de 60m) pouvant résister au vent et à l'enneigement, entre les divers secteurs de l'aire de confinement jusqu'à ce que la forêt adjacente atteigne 6 à 7 m de haut.
- Maintenir ces couloirs particulièrement là où il existe déjà des sentiers importants de cerfs et accorder une attention particulière aux corridors riverains.

2.1.2 Les héronnières

Une héronnière est un site où se trouve au moins cinq nids tous utilisés par le Grand héron, le Bihoreau à couronne noire ou la Grande aigrette au cours d'au moins une des cinq dernières saisons de reproduction et la bande de 500 mètres de largeur qui entoure ce site, ou un territoire moindre là où la configuration des lieux empêche la totale extension de cette bande. Puisque le héron est particulièrement sensible aux interventions forestières lors de la période de nidification et qu'il revient nicher année après année au même endroit s'il n'est pas dérangé, il faudrait :

- Amener les intervenants à protéger les sites de nidification du Grand héron, du Bihoreau à couronne noire et de la Grande aigrette.

Moyens proposés pour atteindre l'objectif :

- Sensibiliser les intervenants aux besoins du Grand héron en période de nidification et à la nécessité de :
 - Ne pas couper les arbres qui servent à la nidification.
 - Ne faire aucun travail forestier (abattage, récolte d'arbres, remise en production forestière, construction de chemins, etc.) dans un rayon de 200 m autour d'une héronnière.
 - Dans un peuplement situé entre 200 et 500 m d'une héronnière, n'effectuer des interventions forestières que du 1^{er} août au 31 mars.
 - Éviter de s'approcher à moins de 500 m de l'héronnière entre le 1^{er} avril et le 31 juillet.

2.1.3 Les aires de concentration d'oiseaux aquatiques et l'habitat du rat musqué

Les milieux humides représentent des habitats essentiels pour plusieurs communautés biologiques notamment les poissons, les oiseaux et les animaux à fourrure. Pour survivre dans les milieux humides, plusieurs espèces ont développé des adaptations spéciales, ce qui les rend indissociables de cet environnement et limite ainsi leur distribution. C'est pourquoi ces milieux comptent tant d'espèces animales et végétales rares ou susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.

Les milieux humides ont un fort potentiel d'épuration des eaux, favorisent la sédimentation et l'activité microbienne, régularisent les variations de la nappe phréatique lors de la fonte des neiges et des fortes pluies, retiennent d'importantes quantités d'eau, et les plantes contribuent à protéger les berges contre l'érosion. Malheureusement, ces milieux sont parmi les écosystèmes les plus menacés du monde par le drainage, l'assèchement, la pollution et la surexploitation des ressources. Ainsi, peu importe s'ils sont reconnus ou non par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, il faudra it :

- Amener les intervenants à protéger les milieux humides, en particulier les aires de concentration d'oiseaux aquatiques et les habitats du rat musqué.

Pour atteindre cet objectif, il faut sensibiliser les intervenants à l'importance des milieux humides et à la nécessité de les protéger. Cependant, il faut aussi concevoir une réglementation lorsqu'il n'y en a pas et la faire respecter lorsqu'elle existe.

Moyens proposés pour atteindre l'objectif :

- Encourager l'exécution d'un exercice d'identification et de mise en place d'un cadre de protection des milieux humides.
- Inciter à la mise en place d'une réglementation visant la protection des milieux humides et la mise sur pied d'un service responsable de l'application de la réglementation alors en vigueur.
- Sensibiliser les intervenants aux rôles des milieux humides et à la nécessité de :
 - Ne faire aucun travail forestier (drainage, remblayage, construction de chemins, etc.) dans le milieu humide (marais, plaine d'inondation, herbier aquatique, etc.).
 - Limiter et même interdire les interventions forestières dans la partie 0-5 m le long des cours d'eau, autour des marais et des herbiers aquatiques.
 - Ne pas faire de coupe totale dans la partie 5-20 m le long des cours d'eau et autour des milieux humides; éviter de prélever plus de 30% des tiges sur une période de 10 ans.
 - Éviter de se déplacer avec des machines forestières à l'intérieur de la lisière boisée de 10 m.
 - Éviter d'effectuer des activités d'abattage et de récolte d'arbres, qui prélèvent plus du tiers des arbres de la plaine d'inondation d'une aire de concentration d'oiseaux aquatiques, par période de 10 ans.
 - Afin de ne pas perturber la nidification des oiseaux, effectuer les travaux forestiers entre le 15 juin et le 1^{er} avril dans la lisière boisée et la plaine d'inondation.
 - Conserver les chicots et les arbres présentant des cavités dans la lisière boisée et la plaine d'inondation. Ce sont là des éléments essentiels à la nidification de certaines espèces d'oiseaux nicheurs dont le canard branchu et le garrot à œil d'or, de même qu'à

l'alimentation et la nidification du Grand pic et des autres excavateurs primaires.

2.1.4 L'habitat du poisson

Le milieu aquatique et les rives qui le bordent comptent parmi les milieux qui ont le plus souffert des activités de l'homme. Au Québec, les habitats d'eau douce assurent le maintien de près de 110 espèces de poissons, dont plusieurs font la joie des pêcheurs. Le potentiel de productivité de certaines espèces très recherchées par les pêcheurs sportifs, comme l'omble de fontaine, repose sur les réseaux de petits cours d'eau ainsi que la variété d'habitats qu'on y trouve. Cependant, ces cours d'eau sont souvent considérés comme un élément négligeable, précisément en raison de leur petite taille et leur grand nombre. Ainsi, il faudrait :

- Amener les intervenants à protéger les milieux aquatiques.

Pour atteindre cet objectif, il faut sensibiliser les intervenants au cycle de l'eau et aux qualités d'un bon aménagement des rives et du littoral en plus de les informer sur des techniques simples qui permettent de restaurer des cours d'eau dégradés, notamment la lutte contre l'érosion par la plantation d'arbres sur les rives dénudées.

Moyens proposés pour atteindre l'objectif :

- Inciter les acteurs concernés à réviser les lois québécoises concernant la protection des cours d'eau.
- Inciter à la mise en place d'une réglementation visant la protection des milieux aquatiques et la mise sur pied d'un service responsable de l'application de la réglementation alors en vigueur.

- Sensibiliser les intervenants à l'importance des milieux aquatiques et aux mesures de protection des rives des cours d'eau et des lacs tel que spécifiées dans le "Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée", notamment à la nécessité de :
 - Éviter, pour tous les lacs et les cours d'eau, de se déplacer avec des machines forestières à l'intérieur d'une lisière de 10 m qui borde un cours d'eau (5 m pour un cours d'eau intermittent), sauf aux traverses aménagées à cette fin.
 - Limiter les interventions forestières dans la partie 0-5 m de la bande riveraine d'un lac, d'un cours d'eau permanent ou intermittent (pour un lac ou un cours d'eau permanent, 0-20 m si la pente du terrain est supérieure à 40%).
 - Ne pas faire de coupe totale dans la partie 5-20 m de la bande riveraine d'un lac ou d'un cours d'eau permanent; on peut récolter au plus 30% des tiges sur une période de 10 ans.

2.2 LES ESPECES FAUNIQUES

2.2.1 Le gros gibier

Le cerf de Virginie, l'orignal et l'ours noir sont les seuls représentants du gros gibier en Estrie. Cependant l'orignal et l'ours ne nécessitent pas un aménagement particulier de leurs habitats. Plusieurs milieux peuvent convenir aux cerfs de Virginie pendant l'été pourvu qu'ils y trouvent une végétation feuillue ou herbacée à brouter et un couvert de fuite. Cependant à l'hiver, les résineux deviennent l'élément de base de l'habitat. Depuis quelques années, le cerf de Virginie se retrouve en abondance sur le territoire de l'Estrie. La forte densité observée amène divers problèmes de déprédation et un nombre élevé d'accidents routiers. Dans le but de diminuer la population de cerfs, des permis spéciaux ont été émis pour la chasse aux femelles, principalement en 1997 et 1998.

En Estrie, la densité des orignaux varie beaucoup selon les secteurs et dépend de plusieurs facteurs dont la superficie des zones boisées, la qualité des habitats et l'exploitation par les chasseurs. Le territoire semble offrir une bonne strate d'alimentation terrestre cependant les secteurs agroforestiers où l'habitat est très morcelé présentent une pauvre qualité du couvert de fuite, ce qui diminue la qualité globale de l'habitat dans ces secteurs. De plus, la faible superficie des peuplements résineux matures est un autre facteur limitant la répartition et l'abondance des orignaux en Estrie. Ces peuplements sont utilisés comme abri de protection hivernal.

Afin d'améliorer l'état de leurs populations, on devrait:

- Favoriser le maintien d'un habitat de qualité pour le gros gibier

Pour atteindre cet objectif, il faut favoriser la présence d'une nourriture abondante de qualité et le maintien des strates résineuses ou mélangées qui servent d'habitat d'hiver.

Moyens proposés pour atteindre l'objectif :

- Sensibiliser les intervenants sur les besoins du gros gibier et sur la nécessité de :
 - Aménager et maintenir des peuplements résineux d'au moins 10 m de hauteur de façon à permettre au gros gibier de s'y abriter pendant l'hiver. Les peuplements à privilégier sont les prucheraies, les cédrières, les sapinières et les pessières blanches.
 - Exécuter des coupes forestières à l'intérieur de certains peuplements feuillus et mélangés de façon à créer une régénération en essences feuillues qui servira de source de nourriture.
 - Aménager les aires de confinement du cerf de Virginie dans le but d'assurer un abri de qualité et une nourriture suffisante pour la saison hivernale.
 - Faciliter la gestion du gros gibier en permettant l'accès au territoire pendant la saison de chasse, suite à l'ouverture des terrains par leurs propriétaires ou à la réalisation d'ententes (protocole, location, etc.) entre les parties concernées: propriétaires, chasseurs, FAPAQ, etc.
 - Éviter les conséquences néfastes d'un nourrissage des cerfs inadéquat ou dans un lieu inopportun et développer des coutumes ou des actions qui permettent de limiter les problèmes de déprédation.
- Contribuer à l'acquisition de connaissances sur la déprédation faite par la surpopulation de cerfs.

Moyen proposé pour atteindre l'objectif :

- Encourager et participer à la mise en place d'une étude visant à évaluer l'impact des cerfs de Virginie sur le milieu (déprédation): les principaux milieux touchés, le type de dommages, les pertes financières, etc.

2.2.2 Le petit gibier

En Estrie, le lièvre d'Amérique, la gélinotte huppée et la bécasse d'Amérique sont les principales espèces de petits gibiers. Le lièvre d'Amérique est présent sur l'ensemble du territoire de l'Estrie. Il préfère les zones de transition entre les peuplements de nature différente où il peut retrouver un couvert de protection et de nourriture. À l'hiver, il affectionne les peuplements résineux âgés entre 10 et 30 ans avec une régénération feuillue de moins de deux mètres de hauteur à proximité. En période estivale, le lièvre fréquente tout habitat composé de plantes herbacées et de jeunes pousses feuillues ayant un couvert de protection arbustif dense et une bonne couverture térale.

La gélinotte huppée fréquente principalement les forêts mélangées où dominent les peupliers et les bouleaux. La présence d'îlots résineux lui procure un abri pendant l'hiver. Les coupes forestières sont généralement favorables à la gélinotte car elles permettent l'établissement d'une diversité de peuplements forestiers de classes d'âge différentes et favorisent l'apparition des feuillus intolérants. Elle est commune dans les forêts de l'Estrie.

Les endroits privilégiés par la bécasse d'Amérique sont les aulnaies où l'on retrouve un sol humide et riche. Les jeunes peuplements feuillus constituent aussi d'excellents habitats s'ils sont situés près d'une ouverture (champs, clairière). Cependant, aucune information n'est disponible quant à l'âge et la qualité des aulnaies sur le territoire de l'Estrie et à leur fréquentation par la bécasse.

Afin de maintenir la présence et de favoriser l'abondance du petit gibier, on devrait :

- Favoriser le maintien des habitats du petit gibier.

Pour atteindre cet objectif, il faut sensibiliser le propriétaire à la présence et/ou au potentiel d'habitat de qualité sur sa propriété, à l'importance des aulnaies pour certaines espèces animales dont la bécasse et aux types de travaux forestiers qui permettent de maintenir ou d'améliorer l'habitat du petit gibier.

Moyens proposés pour atteindre l'objectif :

- Sensibiliser les intervenants sur les besoins du petit gibier et à la nécessité de :
 - Réaliser des coupes par trouées ou par bandes à l'intérieur de certains peuplements afin de créer une mosaïque de stades de développement.
 - Maintenir des peuplements mélangés ou résineux avec une bonne obstruction latérale qui serviront de couvert de protection au lièvre.
 - S'assurer de la présence de bosquets de résineux qui serviront d'abri à la gélinotte huppée pendant l'hiver (15 à 30% de la superficie)
 - Préserver le maximum possible d'arbres, d'arbustes et de plantes portant des fruits puisqu'ils constituent une excellente source de nourriture pour la gélinotte huppée.
 - Protéger les aulnaies, principalement celles qui ont un bon potentiel d'habitat pour la bécasse.
 - Aménager les aulnaies par des coupes de rajeunissement ou des coupes par bandes pour favoriser l'utilisation de celles-ci par la bécasse d'Amérique.
 - Favoriser, suite à des coupes forestières, la régénération naturelle plutôt que l'établissement de plantations.

2.2.3 Les animaux à fourrure

Il existe peu d'information sur l'état des populations ainsi que les relations entre les types d'habitat et les populations des animaux à fourrure en Estrie. Ce manque d'information complique la gestion et compromet l'exploitation durable et optimale des animaux à fourrure. Ainsi, certaines espèces sont probablement sous-exploitées alors que d'autres seraient surexploitées. Aussi

pour une gestion intégrée des ressources et une exploitation adéquate des animaux à fourrure, on devrait :

- Sensibiliser les propriétaires à l'ouverture de leur terrain pour le piégeage sur tout dans les cas de sur population d'animaux à fourrure.

Moyen proposé pour atteindre l'objectif :

- Développer et fournir des outils de sensibilisation.

2.2.4 La biodiversité

La biodiversité désigne la vie sous toutes ses formes, les espèces d'animaux, de plantes et de micro-organismes qui existent sur la planète. La biodiversité est la chaîne de la vie, dont toutes les espèces du monde sont des maillons. Elle comprend trois éléments aussi importants les uns que les autres: la diversité des espèces, la diversité génétique et celle des écosystèmes. La biodiversité est essentielle à la vie humaine. Elle est la source de bon nombre d'aliments, de médicaments et de matières premières industrielles que nous consommons. Cependant, la biodiversité est menacée directement et indirectement par l'activité humaine c'est-à-dire par la destruction des habitats fauniques, la surexploitation des espèces animales et végétales, la perturbation des écosystèmes naturels et par certaines pratiques agricoles et forestières modernes. Compte tenu de ses valeurs écologique, scientifique, alimentaire, économique, esthétique, éducative, culturelle et sociale, il importe de préserver la diversité des espèces sauvages. Ainsi, on devrait :

- Favoriser le maintien et la protection des habitats des différentes espèces de la faune

Pour atteindre cet objectif, il faut améliorer les connaissances des conseillers forestiers et des propriétaires sur l'aménagement et la mise en valeur des habitats fauniques. Les propriétaires doivent être sensibilisés aux besoins vitaux des espèces animales présentes dans leurs lots boisés et aux impacts des interventions forestières et humaines sur leurs habitats. L'adoption de saines pratiques de gestion forestière à l'égard de la faune et des habitats fauniques doit être favorisée. Il est aussi nécessaire de favoriser, à long terme, une plus grande diversité des types de peuplement susceptibles de satisfaire les besoins des principales espèces présentes sur le territoire.

Moyens proposés pour atteindre l'objectif :

- Développer et fournir des outils de planification et de mise en valeur de la faune et des habitats fauniques qui faciliteront le transfert de connaissance.
- Sensibiliser les intervenants à la nécessité de :
 - Faire de l'aménagement forestier et faunique en l'Estrie.
 - Maintenir une diversité d'habitat pour satisfaire les différents besoins des animaux.
 - Maintenir la diversité des essences au sein des différents peuplements forestiers.
 - Répartir les coupes dans le temps et dans l'espace afin de créer une mosaïque forestière.
 - Maintenir des corridors de déplacement pour les différentes espèces fauniques présentes à proximité de l'aire de coupe.
 - Éviter les coupes forestières, principalement le débroussaillage de plantation et l'éclaircie précommerciale, lors de la période de nidification des oiseaux (1^{er} avril au 15 juin).
 - Conserver et protéger le maximum d'arbres, arbustes et plantes qui portent des fruits.
 - Préserver les chicots et les arbres vétérans (au moins 12 à 15 chicots/ha de plus de 20 cm).
 - Protéger les rives des cours d'eau, c'est-à-dire conserver la plus grande bande riveraine possible (minimum de 20 m) car la faune fréquente cette bande plus que n'importe quel autre milieu.
 - Préserver la végétation arbustive et arborescente située dans les milieux humides.
 - Conserver et protéger les vieilles forêts.
 - Lors des travaux forestiers, conserver des arbustes en sous-étage; ils servent d'obstruction la térale et de nourriture.
 - Éviter de tronçonner les arbres abattus mais non utilisables commercialement. Ils peuvent servir de sites de tambourinage pour la gélinotte ou encore d'abri.
 - Planifier les travaux forestiers de manière à protéger les sols sensibles comme les marécages, les tourbières, etc.
 - Limiter et même à renoncer à l'utilisation des phytocides.

- Inciter les propriétaires à réaliser des travaux d'aménagement forestier et faunique en :
 - Assurant un service d'aide à l'aménagement forestier et faunique aux propriétaires: banque d'information (prospectus, guide, etc.), personnes ressources qualifiées, etc.
 - Organisant une rencontre d'information et de formation avec le propriétaire lors de la remise d'un plan d'aménagement forestier et faunique.
 - Adaptant les normes actuelles d'intervention en milieu forestier en vue de l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique.
 - Instaurant des mesures qui inciteront les propriétaires à réaliser des travaux d'aménagement forestier et faunique comme la considération des travaux forêt-faune dans les programmes d'aide en aménagement ou l'apport d'une aide financière supplémentaire pour favoriser l'aménagement forestier et faunique.
 - Sensibilisant les propriétaires aux avantages d'un aménagement forestier et faunique: amélioration de la qualité de la forêt, maintien de la biodiversité, retombées économiques provenant d'activités avec ou sans prélèvement (chasse, pêche, piégeage, observation de la nature, photographie, etc.).

➤ Contribuer à l'acquisition de connaissances sur la faune.

Moyens proposés pour atteindre l'objectif :

- Contribuer à l'acquisition de connaissances sur l'état des populations animales, leur répartition géographique et leurs habitats en Estrie en :
 - Participant à l'élaboration d'une méthode d'inventaire des populations de lièvres, de gélinottes huppées, de bécasses et d'animaux à fourrure facile d'application en terre privée.
 - Participant à la réalisation d'un inventaire des aulnaies présentes sur le territoire et évaluer leur qualité en fonction des besoins de la bécasse.
 - Encourageant la réalisation d'un inventaire des populations de bécasses et d'animaux à fourrure en Estrie.
 - Aidant à acquérir des connaissances sur les besoins et les mœurs des différentes espèces d'animaux à fourrure.
 - Augmentant l'information disponible sur les habitats (composition de la strate arbustive, nombre de chicots et recouvrement en débris ligneux).
 - Participant au recensement de tous les milieux humides et à l'inventaire des espèces qui s'y trouvent, ce qui permettra de catégoriser les milieux humides et de localiser les espèces rares.

- Collaborant à la mise en place d'un suivi de la récolte des espèces convoitées par la chasse, la pêche ou le piégeage sur les propriétés privées.

➤ Favoriser la gestion de la ressource faunique.

Moyens proposés pour atteindre l'objectif :

- Faciliter l'accessibilité aux ressources situées sur des terrains privés par la sensibilisation des propriétaires sur l'établissement d'ententes, de locations, etc.
- Informer le propriétaire de ses droits par rapport à sa propriété.

3 PROBLEMATIQUE DES ESPECES DESIGNEES MENACEES, VULNERABLES OU SUSCEPTIBLES DE L'ETRE

Phénomène naturel relié aux mécanismes de l'évolution et de la sélection naturelle, la disparition d'espèces est une réalité reconnue de l'histoire et de la préhistoire. Cependant, suite à la colonisation, à l'urbanisation, à l'évolution industrielle et aux nouvelles pratiques de production et d'exploitation des ressources, le phénomène de la disparition des espèces s'est accéléré depuis le siècle dernier.

Les principales causes de la disparition des espèces sont, d'abord et avant tout : la modification, l'altération et la contamination des milieux naturels; l'introduction d'espèces exotiques qui est à l'origine d'une compétition accrue, du déplacement ou de la raréfaction d'espèces indigènes; l'exploitation abusive des ressources. En Estrie, la problématique entourant les espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être se résume principalement à la destruction des habitats et au manque de connaissance sur la biologie des espèces, sur leurs habitats et sur l'état des populations.

3.1 LA DESTRUCTION DES HABITATS

La perte d'habitats est due, principalement, à la destruction des milieux humides (drainage, remblayage), à la perturbation des cours d'eau en milieu agricole et forestier ainsi qu'à la faible représentativité de certains types de peuplements forestiers ou de stades de développement de la forêt.

3.2 MANQUE DE CONNAISSANCE SUR L'HABITAT DES ESPECES MENACEES AINSI QUE SUR LA REPARTITION ET L'ETAT DES POPULATIONS

Il existe peu ou pas de renseignements au niveau des besoins en habitats des espèces menacées, de leur répartition géographique et sur l'état de leurs populations.

3.3 MANQUE DE CONNAISSANCE SUR LA BIOLOGIE DES ESPECES MENACEES

Il existe peu d'informations sur la biologie des espèces menacées (croissance, reproduction, espérance de vie, etc.) et sur la dynamique de leurs populations.

4 PROPOSITIONS D'OBJECTIFS CONCERNANT LA PROTECTION DES ESPECES MENACEES, VULNERABLES OU SUSCEPTIBLES DE L'ETRE ET DE MOYENS POUR LES ATTEINDRE

La précarité de la survie des espèces sauvages et les problèmes globaux de préservation de l'environnement devraient nous amener à prendre position en faveur de la conservation des ressources vivantes. Ceci devrait se manifester par le maintien des processus écologiques essentiels et des systèmes entretenant la vie, par la préservation de la diversité génétique et par l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes. Afin de préserver les espèces menacées ou vulnérables, on devrait;

- Amener les intervenants à protéger les espèces fauniques désignées menacées ou vulnérables ainsi que leur habitat.

Pour atteindre cet objectif, il faut sensibiliser les intervenants à l'importance de la biodiversité et de la nécessité de protéger les espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être ainsi que leurs habitats. Cependant, il faut aussi concevoir une réglementation lorsqu'il n'y en a pas et la faire respecter lorsqu'elle existe.

Moyens proposés pour atteindre l'objectif :

- Sensibiliser les intervenants à la situation précaire de certaines espèces, à l'importance de la biodiversité et à la nécessité de protéger les espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être et leurs habitats.
 - Participer à la mise au point d'une stratégie axée sur le maintien et/ou sur le rétablissement des populations.
 - Inciter à la mise en place d'une réglementation visant la protection des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être et de leurs habitats et encourager la mise sur pied d'un service responsable de l'application de la réglementation alors en vigueur.
- Contribuer à l'acquisition de connaissances sur les espèces menacées et leurs habitats.

L'acquisition de connaissances se situe principalement au niveau de la biologie des espèces menacées ou vulnérables, la dynamique de leurs populations, leurs besoins en habitat, leur répartition géographique et l'état de leurs populations.

Moyens proposés pour atteindre l'objectif :

- Participer à la réalisation d'un inventaire des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être à l'échelle de l'Estrie. L'inventaire peut être un simple relevé des sites ou une investigation plus poussée des paramètres structuraux qui confèrent à l'habitat son potentiel.
- Aider à déterminer l'aire de répartition, le statut et la stabilité de chaque espèce désignée menacée, vulnérable ou susceptible de l'être.
- Participer à la réalisation d'études sur l'impact de certaines pratiques agricoles ou forestières comme l'endiguement des rives et le remblayage des marécages ainsi que sur les effets d'une modification de l'habitat ou des voies de migration sur les espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être.
- Collaborer à l'identification des facteurs limitant les populations des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être.
- Participer à la caractérisation des paramètres structuraux qui confèrent aux habitats (aires de reproduction, d'estivage, d'hibernation ou d'hivernage) leur valeur de milieux préférentiels.

RÉFÉRENCES CITÉES

- Gagné, J. et J. Dallaire. 1999. Fiche de promotion environnementale: Collisions avec la grande faune sur le réseau routier supérieur Région de l'Estrie (05), Les collisions avec la grande faune dans un contexte de sécurité routière et d'impact environnemental. Gouvernement du Québec, Ministère des Transports, Direction de l'Estrie. 6 p.
- M.E.F. 1997. Guide sur l'application des articles 36 et 37 de la loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (C-61.1). Gestion de la faune et de son accessibilité sur les terres et boisés privés. Service des territoires fauniques, Direction des territoires fauniques, de la réglementation et des permis. 72 p.
- Paulette, M., H. Bérubé et L. Gagné. 1999. Notes du cours: Aménagement des boisés privés pour le cerf de Virginie, cahier du participant. Réalisé en partenariat par: la Fondation de la faune du Québec, le Ministère de la Faune et des Parcs (Service de l'éducation), le Centre de formation et d'extension en foresterie de l'Est-du-Québec, le CEGEP de St-Félicien et le groupement faunique du Triangle de Bellechasse. Québec, 115 p.